

Cette organisation a abouti à l'élaboration de fiches reprenant local par local la description des opérations de sécurisation des produits et de remise en process, le planning des interventions et le chiffrage.

Les fiches établies pour les travaux réalisés en 11 week-ends + 1 période de 9 jours et 10 nuits ressortent à 2 634 030 F, et pour une réalisation en 20 week-ends + 3 semaines à 4 027 502 F, qui ne correspondent en rien au chiffrage retenu par Eric TOLEDANO.

Selon le phasage retenu, les coûts en sécurisation de produits, etc... variaient du simple au triple. (exemple : pour 11 week-ends : 2 634 030 F ; pour 31 week-ends : 6 211 880 F confirmant que les travaux réalisés dans les délais les plus courts sont les moins chers)

Je joins à mon courrier la note établie avec SAPAR sur le rapport SARETEC n°3 du 18.11.99, (Evaluation de Préjudices financiers) qui commente en détail l'analyse faite par Mr TOLEDANO.

Voici l'évolution des coûts SAPAR que j'ai constatée :

- pour 11 we : 2 634 030 F
- pour 20 we : 4 027 502 F
- pour 31 we : 6 211 880 F

Au vu de l'ensemble, il est constant que les offres successivement faites par l'assureur visaient à réduire l'indemnisation par tous moyens.

La présente constitue une synthèse de deux années d'étude durant lesquelles la MMA a tout d'abord accepté l'organisation des travaux et les techniques réparatrices, avant de les remettre sans cesse en cause.

L'ensemble a généré du travail supplémentaire pour élaborer 4 DCE différents. J'ai notamment consulté une trentaine d'entreprises, étudié les devis en retour, et dû résister à la pression des conseillers techniques de MMA voulant m'imposer une organisation inadaptée. (P.n° 66 page 4).

Au final, l'assureur et ses conseils ont néanmoins retenu, le 19 novembre 1999, une solution de réparation pourtant écartée par chacune des parties 18 mois plus tôt.

Nonobstant, ASAP et SAPAR établissent le chiffrage des travaux en 20 week-ends + 3 semaines à :

Etude ASAP de juillet 1999 en 11 week-ends.....	11 176 077,00 F
Frais annexes complémentaires à 9 week-ends supplémentaires.....	1 569 937,00 F
Coût SAPAR pour 20 week-ends + 3 semaines.....	4 027 502,00 F
Dépenses déjà engagées en mesures conservatoires des produits.....	1 780 000,00 F

COUT FINANCIER DES DOMMAGES..... 18 553 516,00 F

COMPARATIF DU CHIFFRAGE DES PREJUDICES ENTRE MMA ET SAPAR

COMPARATIF MMA/SAPAR	Offre indemnitaire MMA du 19.11.1999 Technique réparatrice sans respect du contradictoire	Chiffrage retenu par SAPAR selon technique réparatrice rapport n°5 de SARETEC
Préjudices matériels	5 090 266	12 746 014
Préjudices immatériels	2 186 749	4 027 502
Dépenses déjà engagées en mesures conservatoires		1 780 000
Indemnité provisionnelle à déduire	- 1 752 000	
TOTAL	5 525 015	18 553 516